

# GOUVERNANCE DE LA RESERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTIERE DU MONTVISO

Mireille Jardin

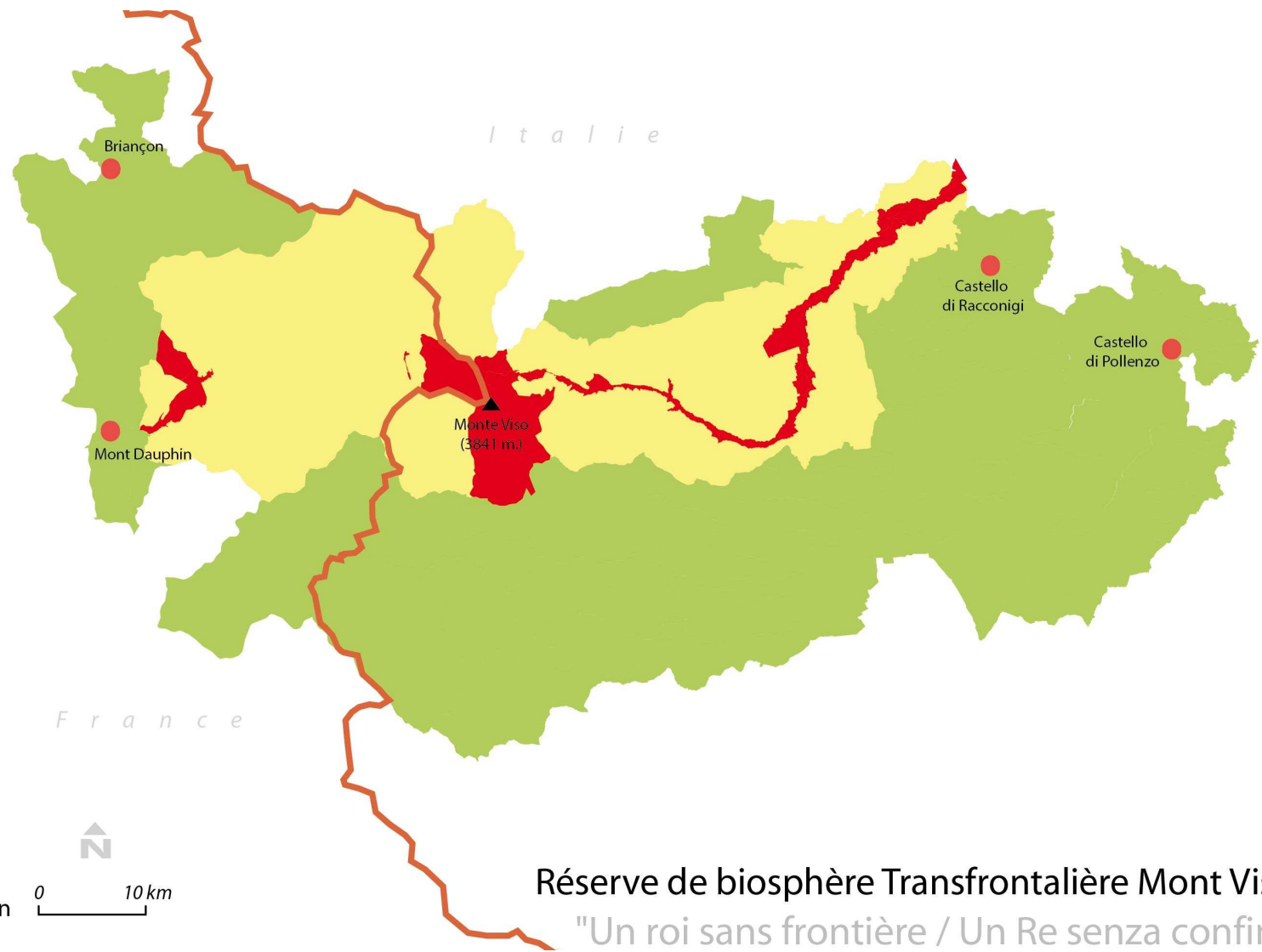
Comité français du MAB




# Qu'est ce qu'une RBT? (rappel)

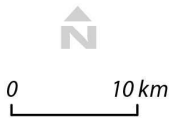
- Deux réserves de biosphère nationales
- Une reconnaissance par l'UNESCO de la RBT au vu d'une demande conjointe des deux pays
- Un certain nombre de conditions
  - ✓ volonté politique de coopération
  - ✓ zonage conjoint
  - ✓ plan de coopération et financement
  - ✓ structure de coordination

# LA RBT MONT-VISO

- Deux RB nationales reconnues par l'UNESCO en 2013
- La RBT reconnue en 2014



-  Zone coeur
-  Zone tampon
-  Zone de coopération



Réserve de biosphère Transfrontalière Mont Viso  
"Un roi sans frontière / Un Re senza confini"

# La RB française

- 21 communes dont 10 situées dans le PNR du Queyras
- Le PNR est structure porteuse de la RB qui doit cependant être organisée pour assurer la représentation des communes et des intérêts hors parc
- Prévus: un conseil de biosphère et une assemblée annuelle populaire du Mont-Viso

# La RB italienne

- 88 communes dont 24 situées dans le Parc du Pô Cuneese
- Le parc est structure porteuse mais la RB doit également être organisée pour assurer la représentation des communes et des intérêts hors parc
- Prévus : convention des maires pour l'énergie et consortium pour les produits locaux

# Le dossier de candidature de la RBT

## ce qui était prévu :

En termes de structure :

- un comité de pilotage de la RBT
- un comité directeur transfrontalier
- des groupes de travail techniques
- un secrétariat transfrontalier

## En termes de domaines d'actions :

- conservation des espaces naturels
- énergie, agriculture, contrats de rivière
- éco-tourisme
- échanges culturels
- éducation à l'environnement
- recherche
- communication (logo et site web communs)



# Le projet GouvMab

- Donner corps à ces engagements:
  - définir les outils opérationnels
  - harmoniser le patrimoine des savoirs acquis
  - révéler la TBR
- Les outils opérationnels: un plan avec des actions prioritaires et un modèle de gouvernance

# Les objectifs de la gouvernance de la RBT

- Faire fonctionner le plan opérationnel et mettre en œuvre les priorités de coopération définies
- Impliquer tous les acteurs du territoire
  - collectivités locales
  - institutions territoriales
  - acteurs socio-économiques engagés dans la coopération
  - associations

# Recommandations de l'UNESCO (Pampelune)

- Une structure de coordination
  - ✓ différentes administrations
  - ✓ autorités responsables des aires protégées
  - ✓ communautés locales
  - ✓ groupes intéressés, secteur privé et ONG
- Un secrétariat permanent
- Un point focal de chaque côté
- Des groupes thématiques et des équipes conjointes

# Application

- En général la structure est simplifiée (souvent réduite aux représentants d'autorités publiques)
- Pas de secrétariat permanent mais quelquefois un secrétariat alterné qui suit la présidence tournante
- Des équipes conjointes sur des projets
- Un point focal de chaque côté
- Aucune ne dispose de la personnalité juridique

# Exemple Vosges du Nord-Pfälzterwald (1996)

- Un comité de coordination composé de:
  - ✓ Présidents des deux parcs
  - ✓ 3 délégués de chaque instance des parcs
  - ✓ Présidents des Conseils généraux, régionaux, et des Länder
  - ✓ Président et vice-président du conseil scientifique
- Des groupes de travail thématiques en fonction des projets (un permanent, biodiversité)
- Un Conseil scientifique

# Atelier international de Goersdorf juin 2015

- La question de la gouvernance largement débattue
- Les principales recommandations:
  - ✓ financement spécifique pour la RBT
  - ✓ secrétariat conjoint
  - ✓ structure cadre conservant les structures nationales existantes
  - ✓ assurer la prise de décision politique, les aspects techniques et la participation
  - ✓ inclure toutes les parties prenantes

# Quelle gouvernance?

- Structure dotée de la personnalité juridique
  - GECT
  - Association à vocation transfrontalière
- Structure plus souple

# GECT

- Une structure autonome de droit public dotée de la personnalité juridique
- Créé par règlement communautaire (2006 modifié en 2013)
- Objectif : faciliter et promouvoir la coopération territoriale
- Peut assumer le rôle d'autorité de gestion de programmes de coopération
- Composition: Etats, collectivités, organismes de droit public
- Budget alimenté par les contributions des membres
- Peut employer du personnel (droit du siège)



# Exemple de GECT

## Parc Alpi Maritime-Mercantour

- Président : président du PNM
- Directeur : directeur du PNAM
- Assemblée: 3 membres français et 3 italiens
- Se réunit au moins une fois par an
- 2 langues
- Contribution égale au budget du GECT
- Pas de personnel recruté pour l'instant
- Montant du budget : 10 000 euros (5 000 par pays) mais des co-financements pour un montant de 200 000 euros ont été obtenus au nom du GECT
- L'objectif prioritaire est la construction en commun d'un dossier de candidature au patrimoine mondial
- Un plan d'action commun définit les actions bilatérales, et identifie celles qui ne nécessitent pas de financement et celles qui devront faire l'objet de recherches de financements ;
- Domaines de gestion et objectifs à long terme :
  - Connaissance du patrimoine naturel
  - Planification et gestion du territoire
  - Education à l'environnement et au développement durable
- Le mode de mise en œuvre reste de la responsabilité de chaque entité (parc)

# GECT

## Avantages :

- personnalité juridique, forte visibilité européenne
- capacité de gérer un projet transfrontalier pour le compte de ses membres,
- structure publique (possibilité de contracter une ligne de trésorerie auprès d'une banque pour la réalisation des projets).
- dispose d'un budget et peut recruter du personnel.

## Inconvénients :

- longueur et complexité de la procédure de constitution
- faible intégration juridique dans les droits nationaux et limites imposées par le fonctionnement selon un seul droit national, notamment disparité des statuts du personnel, passation des marchés publics
- seuls les organismes publics peuvent être membres, ce qui exclut la participation d'une pluralité d'acteurs.

# Association à vocation transfrontalière

- Structure dotée de la personnalité juridique, de droit privé.
- Régie par le droit du lieu du siège.
- Peut conclure des contrats, employer du personnel, disposer d'un budget, lancer des appels d'offre..
- Peut être composée de collectivités, d'autorités locales et d'autres partenaires publics ou privés.
- La création de ce type d'association à vocation transfrontalière est possible en France (loi de 1901) et en Italie.
- Permet de mener à bien des actions de concertation, de promotion d'activités ou d'un projet transfrontalier, des études, et des démarches de planification stratégique transfrontalière.

# Exemple: Conférence des Alpes Franco-Italiennes

- six départements français et trois provinces italiennes et la Région autonome de la Vallée d'Aoste.
- une Assemblée générale, un Conseil d'administration, un groupe technique et un secrétariat. Les secteurs prioritaires sont les transports et la communication.
- réflexion engagée en 2010 sur la transformation possible de la CAFI en un GECT, jusqu'à présent été jugé trop lourd (procédures à mettre en place et gestion quotidienne). Mais l'évolution vers un GECT n'est pas abandonnée.

# Association à vocation transfrontalière

## Avantages

- Permet d'associer un partenariat large et diversifié
- Structure souple

## Inconvénients

- Ne peut se substituer aux collectivités membres (gestion de fait)
- Ligne de trésorerie et fonds de roulement difficiles à mettre en place.

# Convention de partenariat

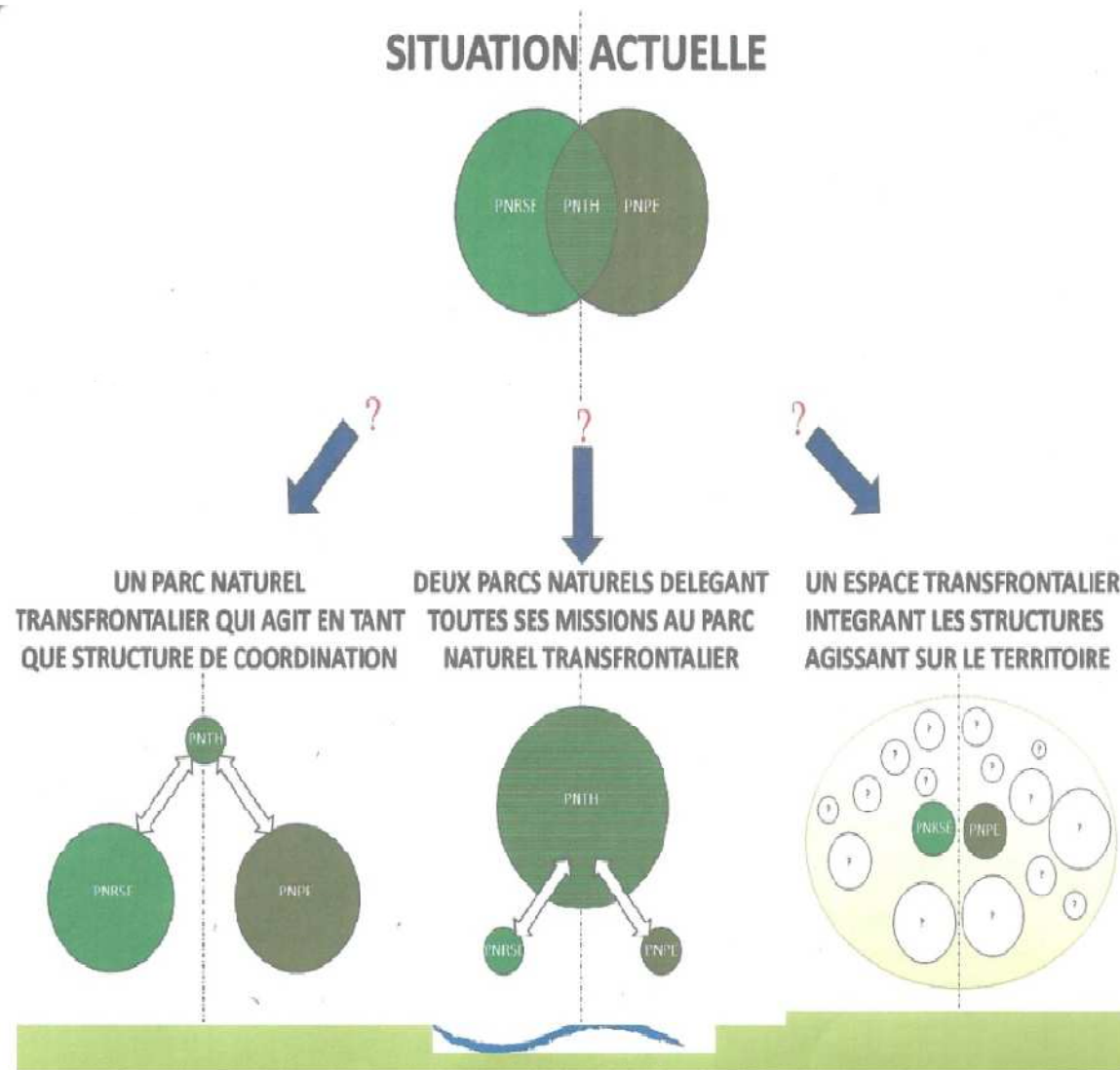
- Engagement contractuel des collectivités et autorités signataires à réaliser un projet ou une démarche transfrontalière
- Prévues par le droit interne et par l'Accord de Rome de 1993 avec l'Italie.
- C'est l'outil de droit commun de la coopération transfrontalière
- Outil très souple, flexible quant à la définition du contenu.
- Ne permet de créer que des structures de gouvernance sans personnalité juridique (sans pouvoir de décision ni de gestion financière).
- Avantages : légitimité, permet d'initier des projets dans de nombreux domaines entre les collectivités et les acteurs des deux territoires.

# Exemple : le Parc naturel transfrontalier du Hainaut (France- Belgique)

- Convention de partenariat signée en 2010 (pour 2010/2020) entre les deux parcs (Scarpe-Escaut en France et des Plaines de l'Escaut en Belgique).
- Institutionnalise la création depuis 1996 d'un Parc naturel transfrontalier du Hainaut, sans structure juridique, mais avec un Bureau transfrontalier (se réunit deux à trois fois par an), et la présence du président de chaque parc dans les instances de décision de l'autre.
- Prévoit quatre axes de travail pour une stratégie transfrontalière
- Des journées transfrontalières des élus (1/an), des commissions de gestion et des comités syndicaux, des réunions d'équipes transfrontalières (1 à 2/an), des comités d'accompagnement Interreg (2/an) et des rencontres bilatérales techniques sont également prévues.
- Evolution vers une nouvelle gouvernance discutée par les élus en 2014

# Evolution possible du parc du Hainaut

## Trois hypothèses





# Intérêt de l'hypothèse 3

- Scénario très participatif pour un territoire qui regroupe des acteurs.
- Favorise les initiatives et les ouvertures entre les structures.
- Demande une vision politique claire.

# Hypothèse pour le Mont-Viso

- Les deux parcs restent les structures porteuses.
- Chaque RB nationale est organisée pour impliquer les partenaires publics et privés en dehors du parc. (Possibilité de créer une association ou un autre mécanisme de part et d'autre)
- Les programmes sont mis en œuvre par les deux structures porteuses de façon coordonnée

# Hypothèse (suite)

- Au niveau de la RBT une structure légère mais représentative assure la vision commune et la mise en œuvre du plan opérationnel
- Elle comprend une instance politique/stratégique et une instance technique
- Des groupes techniques ad hoc sont constitués
- Un conseil scientifique transfrontalier est mis en place
- La représentation des acteurs de l'ensemble du territoire est assurée

# L'instance politique/stratégique

## **Mandat**

- Politique générale, vision, impulsion, définition de nouveaux objectifs
- Coordination et suivi de la coopération
- Questions budgétaires

## **Composition**

- Elus
- Structures locales et régionales
- Présidents et directeurs des parcs
- Représentants de la société civile, des associations et des acteurs socio-économiques locaux

## **Fonctionnement**

- Présidence et lieu de réunion en alternance
- Fréquence : une fois par an
- Secrétariat assuré par deux membres du personnel des parcs chargés uniquement de la RBT (ou du personnel recruté en cas de personnalité juridique)

# L'instance technique

## **Mandat**

- Identification et mobilisation des acteurs du réseau
- Animation du réseau
- Définition et calendrier des actions à mener et suivi de la mise en œuvre
- Création de groupes de travail ad hoc

## **Composition**

- Directeurs des structures parcs
- techniciens
- Autres, notamment invitation au cas par cas d'acteurs locaux concernés par l'ordre du jour

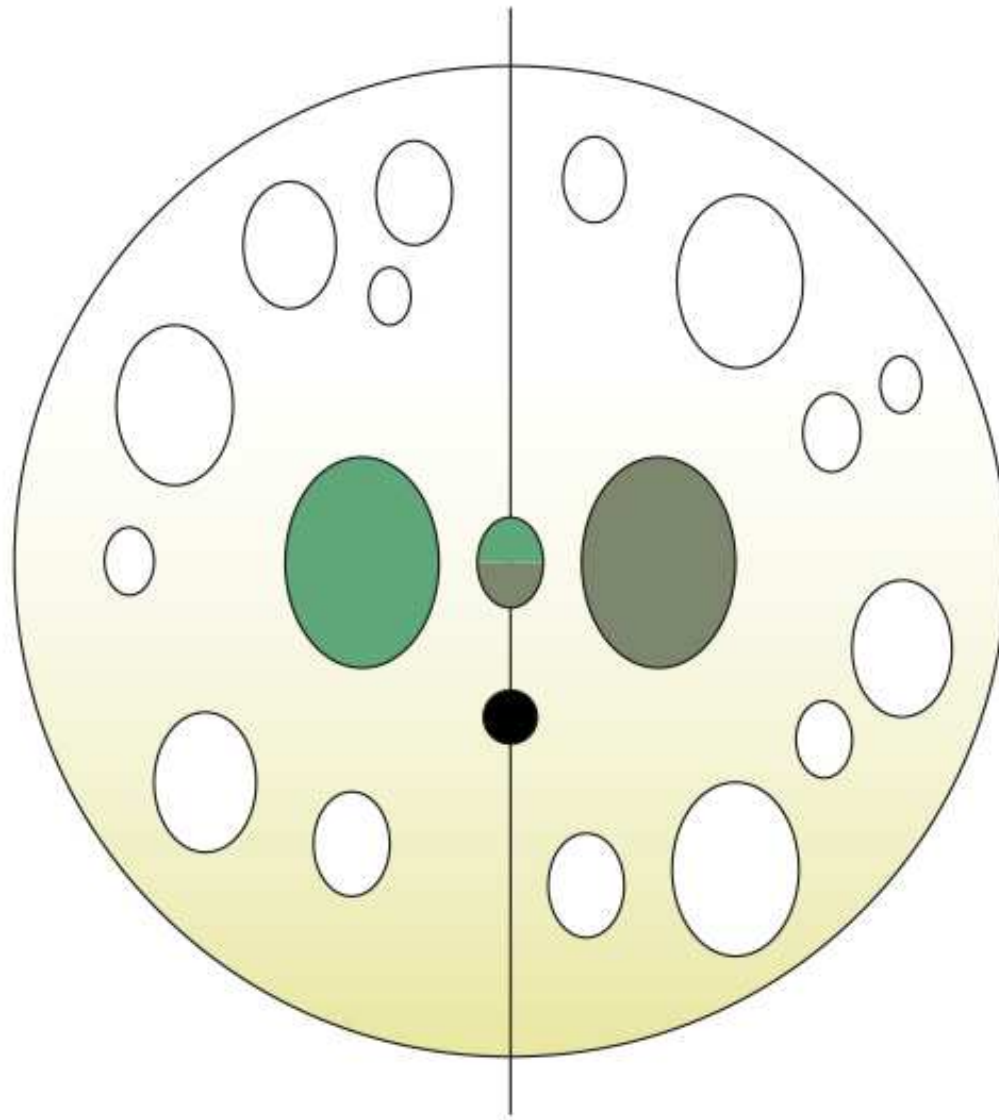
## **Fonctionnement**

- Présidence et lieu de réunion en alternance. Prévoir des réunions sur le territoire de la RB en dehors des sièges des deux parcs
- Une fois par trimestre

## Constitution d'un réseau d'acteurs du territoire

- Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions définies comme prioritaires dans le plan opérationnel sont identifiés et représentés dans la structure.
- Cette représentation évoluera en fonction des actions futures.
- Un mécanisme de concertation pour définir les actions futures et assurer le suivi du plan opérationnel est prévu avec la mise en place d'un réseau (notamment via internet) dédié à la RBT.

# Schéma de la gouvernance de la RBT du Mont-Viso



# Une convention de coopération

- Une convention de coopération explicitant les mandats et le fonctionnement des instances de coordination de la RBT devra être préparée et signée par les deux structures support.
- Les principaux éléments du plan opérationnel devront également être prévus dans la convention.
- La durée couverte par la convention devra être précisée.



# Vers une plus grande intégration du Mont-Viso ?

Doter la RBT d'une structure de type GECT à long terme permettrait:

- de mettre en œuvre directement les projets
- de disposer d'un budget
- de recruter du personnel
- de concrétiser une plus forte intégration du territoire et le renforcement de la coopération.

De nombreux sites ou coopérations transfrontaliers étudient cette possibilité pour l'avenir